

Publié le 7 octobre 2020

Roannais Agglomération, dans le vent de la transition écologique

Pour réussir la transition écologique, il faut savoir faire preuve de patience. Roannais Agglomération, sur initiative de son Président Yves Nicolin, est ainsi engagée depuis 2014 dans la démarche « Territoire à énergie positive » et s'est dotée en 2016 d'un plan de développement éolien prévoyant deux à trois zones d'implantation. Une démarche qui arrive à son terme.



Les communes d'Urbise et des Noës ont très vite été identifiées. « **L'une des forces de notre démarche, c'est son portage 100% public unique en France et non celui que nous aurions pu accorder à un développeur privé.** La collectivité, son partenaire OSER (Ndlr, fonds régional dont le principal objectif est le soutien au développement des énergies renouvelables au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes) et la **Sem Roannaise des Energies renouvelables** ont développé ces projets dont ils auront une entière maîtrise au bénéfice des communes et du public le plus large », assure Yves Nicolin, maire de Roanne, président de Roannais Agglomération et de la Sem. **L'agglomération sera donc totalement bénéficiaires des retombées économiques**, à savoir le fruit de la vente d'électricité ainsi que l'ensemble des retombées fiscales. De nouvelles ressources

dont les habitants tireront profit puisque l'agglomération redistribuera une partie de ses sommes aux communes impactées et réinvestira cette nouvelle rentrée d'argent dans les services publics de proximité.

Livraison des éoliennes fin 2022 ?

Les études techniques et environnementales ont été bouclées fin de l'année 2018. **Aux Noës, un projet de 6 éoliennes** pour une puissance totale installée de 17 mégawatts se dessine ; **à Urbise, ce sera un ensemble de 3 éoliennes pour une puissance totale installée de 9 mégawatts**. Les deux projets réunis produiront l'équivalent de la **consommation électrique annuelle de 26 200 habitants** de l'agglomération. Un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) pour chacun des projets a été déposé en préfecture à la fin du mois de mars 2019, ouvrant une période d'instruction durant laquelle une vingtaine de services de l'Etat (DREAL, DDT...) examine les dossiers déposés. Cette phase s'est achevée en mars 2020 pour les Noës, elle se poursuivait en septembre pour Urbise. « Nous enchaînons ensuite avec les enquêtes publiques et si rien ne vient entraver le processus, les travaux devraient débuter début 2022 pour s'achever à la fin de cette même année », se réjouit le président.

Centrale photovoltaïque au sol

Un autre projet vient compléter les deux cités, celui d'une centrale photovoltaïque au sol, dont les travaux déjà lancés seront livrés en fin d'année. « **Si ces trois projets sont mis en place, 28 000 habitants des 100 000 que compte l'agglomération verront leurs besoins domestiques énergétiques satisfaits** », se félicite Yves Nicolin. « La Sem nous donne la possibilité d'être véritablement acteur de la transition énergétique. Autant de raisons qui justifient l'intérêt de recourir au modèle Sem dans ce type de projet », conclut-il.